



Encaissement d'espèces et frais pro

Par **PaRemy**, le **21/10/2010** à **17:26**

Bonjour,rrrnJe suis technicien de maintenance et j'interviens uniquement chez des particuliers. je suis donc amener à encaisser des espèces pour le compte de mon employeur contre remise d'une facture.rnrnD'autre part, j'ai des frais professionnels.rnrnj'utilise donc les espèces encaissées en priorité pour les frais professionnels et s'il en manque, j'avance ces frais de ma poche.rnrnCeci n'est pas du goût de mon employeur qui souhaite que je lui envoie immédiatement par courrier les espèces récupérées et pour mes frais professionnels, que j'avance la totalitré des sommes.rnrndans le contrat, il est stipulé qu'il a deux mois pour me rembourser les frais professionnels.rnrnSuis-je en tort ?rnrnMerci à tous pour le temps que vous passez à répondre